



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cotisations

Question écrite n° 37398

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur une disposition contenue dans le Plan stratégique adopté par le conseil d'administration de la Caisse nationale de l'assurance maladie et visant à supprimer, pour les chirurgiens-dentistes, la prise en charge, par les caisses d'assurance maladie, d'une partie de leurs cotisations sociales. Il lui demande de lui préciser sa position face à cette proposition qui introduirait une discrimination fâcheuse au sein des professions de santé.

Données clés

Auteur : [M. Michel Meylan](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37398

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1999, page 6525